

Mairie d'Aureville  
4, place du Village  
31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email : [mairie@aureville.fr](mailto:mairie@aureville.fr)

# Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



*Mardi 29 mars 2022*

**TABLE DES MATIÈRES****SUJETS AVEC DEBAT****1. Documents Budgétaires**

1a - État récapitulatif des indemnités perçues mensuellement par les élus.

1b - Approbation Du Compte de gestion 2021

1c - Approbation Du Compte Administratif 2021

1d - Affectation De Résultat Budget Communal 2021

1e - Vote du BP 2022

1f - Vote Des Taux Communaux 2022

**2. Modification Du Marché De Travaux De La Salle Des Fêtes****3. Achat d'un photocopieur pour la mairie****4. Travaux sur le clos Bichard (eaux pluviales)****5. Modification simplifiée du PLU****6. Cession cheminement clos de Souleilha****7. Don Ukraine****SUJETS SANS DEBAT****VIE COMMUNALE****1. Urbanisation/Voirie/Travaux**

Reprise de couverture du local jeune

**2. École/Sport/Associations**

2a - Écoles

- RPI

2b - Associations

- CAMPESTRAL 2022
- CAMINAREM
- CAFÉ ASSOCIATIF
- CCAS
- COMMUNICATION
- AUTRE

**VIE INTERCOMMUNALE****1 - Sicoval**

1a - Commission Territoriale

1b - Budget Primitif 2022

1c - Conférence des Maires

1d - Conseil de communauté

**2 - SMRAD****QUESTION DIVERSE**

**Réunion du Conseil Municipal du 29 Mars 2022****CM 2022-03****Ouverture de séance** : 20 heures 30.**Présents :**

ESPIC Xavier, Maire  
CASSAN Christine  
LANDREA Benoît  
MANENT Corinne  
BACCHIN Patrice  
BOISLIVEAU Anthony  
VERBEKE Céline  
ANDRE Dominique  
AJAC Carole  
CAMUS Gabriel  
SCHMIT Sylvie  
GROENEN Jesse

**Absents excusés**

MOUMIN Jean-Marc (à donné pouvoir à Corinne  
MANENT)  
GILLES André (à donné pouvoir à Xavier ESPIC)  
TARROUX Francis (à donné pouvoir à Sylvie  
SCHMIT)

**ORDRE DU JOUR****Approbation du compte rendu du 22 Février 2022.****• Sujet avec débats**

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat
- Vote subventions associations 2022
- Vote taux d'imposition 2022
- Vote BP 2022
- Modification des travaux de la nouvelle salle des fêtes
- Travaux à prévoir sur le réseau EP 'clos Bichard l'
- Achat d'un photocopieur
- Projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- Proposition de cession d'une partie d'un cheminement clos du Soulelhat
- Don pour l'Ukraine

**Vie Communale**

- Compte rendu des activités communales

**Vie Intercommunale.**

- Compte rendu des activités intercommunales

**Questions Diverses**

- Organisation des élections présidentielles

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 mars 2022 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12/ Pouvoir : 3 / Votants : 12

Le compte rendu de la réunion du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame Christine CASSAN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## **SUJETS AVEC DEBAT**

### 8. Documents Budgétaires

#### 1a - État récapitulatif des indemnités perçues mensuellement par les élus.

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

Élu	ESPIC Xavier		MANENT Corinne	MOUMIN Jean-Marc	TARROUX Francis
Fonction	Maire d'Aureville	Personne associée au conseil de communauté du Sicoval	Maire- Adjoint d'Aureville	Maire- Adjoint d'Aureville	Maire- Adjoint d'Aureville
Indemnité de fonction	400 €	538.29 €	100 €	100 €	100 €
Avantage en nature	/		/	/	/
Remboursement de frais	/		/	/	/

Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### 1b - Approbation Du Compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé

et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

1c - Approbation Du Compte Administratif 2021

Sous la présidence de Monsieur ANDRE Dominique, conseiller municipal, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	391 919.90 €
Recettes	387 792.66 €
Déficit de clôture :	<b>4 127.24 €</b>

*Investissement*

Dépenses	129 715.72€
Recettes	130 317.70 €
Excédent de clôture :	<b>870.88 €</b>

Restes à réaliser :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors de la présence de Monsieur Xavier ESPIC, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

1d - Affectation De Résultat Budget Communal 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement	10 804.15 €
- un déficit de fonctionnement	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :	10 804.15 €
B Résultats antérieurs reportés :	+ 1 594 437.82 €
C Résultat à affecter :	1 605 241.97 €
D Solde d'exécution d'investissement :	- 27 722.06 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	27 722.06 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 577 519.91 €
3) Report en Investissement R002	0.00 €

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

1e - Vote du BP 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, arrêté lors de la

réunion de la commission des finances du 8 mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 020 928.91 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 658 888.87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 020 928.91	2 020 928.91
Section d'investissement	1 658 888.87	1 658 888.87
TOTAL	3 679 817.78	3 679 817.78

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 10

Contre : 05

Abstention : 0

1f - Vote Des Taux Communaux 2022

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la commission des finances s'est réunie pour élaborer le projet de Budget Primitif communal. Pour couvrir les dépenses 2022 et compenser le coût de la vie et les baisses des dotations Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux communaux concernant les Taxes Foncières Bâti et Non Bâti en raison d'une forte inflation 2022.

Après avoir examiné le projet de budget et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à la majorité l'augmentation des taux communaux de 3% pour compenser l'évolution du coût de la vie et les baisses des dotations de l'État.

Les nouveaux taux 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Rappel 2021		Bases 2022	Variation du taux	
32.69 %	F.B.	908 200 €	3 %	<b>33.67 %</b> <b>305 791 €</b>
37.25 %	F.N.B.	25 200 €	3 %	<b>37.62 %</b> <b>9 480 €</b>
	<b>Total</b>	<b>Total produit attendu</b>		315 271 € - 122 690€ (Coefficient correcteur) + 2 776 € (compensations) <b>195 357 €</b>

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

**9. Modification Du Marché De Travaux De La Salle Des Fêtes**

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Avenants au marché : **Travaux de réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et création d'une extension.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux **de réhabilitation**

**d'un hangar agricole en salle des fêtes et création d'une extension.**

Il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

- Lot n°1 – Gros œuvre – Entreprise **ERC**

Plus value : Reprises-en sous-œuvre d'une clôture – Reconstruction des 4 poteaux en façade nord – Consolidation de la salle de réunion – Ajout d'une bêche autour des terrasses – Ajout d'une étanchéité sur les murs enterrés.

Moins value : remplacement de murs béton par des parpaings – Suppression des reprises en sous œuvre des 9 poteaux – Suppression de la géo-membrane en partie Ouest – Suppression de l'isolation en pied de façade – Suppression de la peinture intumescente de la charpente extérieure.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot 1 est de 26 007.80€ HT, soit +7.3 %

- Lot n°2 – Façades – Entreprise **SOL FACADE**

Plus value : ajout d'enduit sur l'extension et travaux sur les 4 piliers de la façade nord

Moins value : suppression des reprises des poteaux.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°2 est de 14 514.37€ HT, soit + 17.7 % du montant du marché initial.

- Lot n°3 – Charpentes – Entreprise **GALLAY**

Plus value : Augmentation du coût des matières premières.

Moins value : Suppression de la réalisation de l'EP du poulailler – Suppression d'un doublon sur la démolition de la toiture.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°3 est de 1 759.60€ HT, soit + 1.8 % du montant du marché initial.

- Lot n°5 – Menuiseries extérieures – Entreprise **SMAP**

Plus value : Augmentation de la dimension de la MEX 21 – Ajout d'une menuiserie en façade sud.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°5 est de 3 581.00€ HT, soit + 3 % du montant du marché initial.

- Lot n°11 – CVC Plomberie – Entreprise **QUERCY CONFORT**

Plus value : Ajout d'un WC dans la salle de bain et d'un robinet dans la halle couverte

Moins value : Diminution de la puissance de la PAC

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°11 est de -4 318.51€ HT, soit -4.5 % du montant du marché initial.

- Lot n°12 – VRD PAYSAGE – Entreprise **COLAS**

Plus value : Suppression de la noue, raccordement des réseaux d'eau pluviale et nettoyage des ruines – Ajout d'un drain et de gravillon suite au décalage de l'extension – Ajout d'un puisard – Ajout d'un fond de forme sous le dallage de la halle couverte et de la salle de réunion.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°12 est de 18 074.00€ HT, soit +13.5 % du montant du marché initial.

- Lot n°15 – Panneaux photovoltaïques – Entreprise **AUTAN SOLAIRE**

Plus value : Remplacement des onduleurs par des Solaredge.

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°15 est de 1 700.00€ HT, soit +5.8 % du montant du marché initial.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

♣ Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.

♣ Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché relatif aux **Travaux de réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et création d'une extension.**

- ♣ Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

**Nombre de suffrages exprimés : 15**  
**Pour : 15**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **10. Achat d'un photocopieur pour la mairie**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité de changer le photocopieur du secrétariat de mairie dont le contrat de maintenance arrive à échéance.

Un devis a été établi par la société VELA (Toulouse) :

MULTIFONCTION HP 78325.....	<b>3 800 € HT</b>
TVA 20%	760
Total	<b>4 560 € TTC</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ♣ Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.
- ♣ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé,
- ♣ Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation de cet investissement.

**Nombre de suffrages exprimés : 15**  
**Pour : 15**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

### **11. Travaux sur le clos Bichard (eaux pluviales)**

Monsieur le Maire expose que suite à des problèmes d'évacuation des eaux pluviales au clos Bichard et pour éviter l'écoulement des eaux à travers le champ, il est nécessaire de prévoir le changement du regard en fond de passage et la création d'un fossé relié à celui existant.

L'entreprise SARDA Frères à Aureville a établi le devis suivant :

Travaux de canalisation de pluvial au lotissement Bichard.....	<b>4 936.76 € HT</b>
TVA 20 % .....	987.35 €
TTC.....	<b>5 924.11 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé,
- ✓ Dit que les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation de cet investissement

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.**

### **12. Modification simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire propose une modification simplifiée du PLU suite aux demandes de deux activités économiques sur notre commune :

- L'entreprise SARDA qui pour diversifier et renforcer ses activités veut construire un bâtiment. Pour ce faire, il est nécessaire de transformer une partie de la zone agricole (dont il est propriétaire) en zone UB. Le voisin du clos du Cossignol, situé juste au dessus de son projet, a été prévenu et ne s'oppose pas à ce projet.

- Notre maraîcher Sylvain BLONDEAU qui se trouve sur une zone naturelle ne peut pas faire d'extensions de son bâtiment. Pour ce faire, il faut transformer la zone naturelle en zone agricole.

### **13. Cession cheminement clos de Souleilha**

Un propriétaire a émis la demande auprès de la mairie d'acquiescer la voirie de cheminement vers les Chênes verts (entre parcelle 256 et 257). Cette voirie a été rétrocédée à la commune d'Aureville. Une



analyse de la démarche à suivre pour pouvoir accepter cette demande est en cours.

#### **14. Don Ukraine**

Monsieur le Maire, Xavier ESPIC demande au conseil municipal de se positionner quant au versement d'aide financière de la commune d'Aureville aux peuples Ukrainiens.

Après échange et débats, le conseil municipal souhaite ne pas engager toute la population d'Aureville et n'effectuera pas d'aide financière au titre de la commune.

Une collecte de dons au peuple Ukrainiens a été organisée par le CCAS d'Aureville par relais de la préfecture de la Haute Garonne afin que la population d'Aureville puisse s'engager individuellement.

Concernant les hébergements, la préfecture privilégie à présent les logements en Métropole. Si les habitants d'Aureville souhaitent héberger des familles Ukrainiennes, ils peuvent également s'adresser individuellement à des associations.

### ***SUJETS SANS DEBAT***

#### **VIE COMMUNALE**

##### **1. Urbanisation/Voirie/Travaux**

###### **Reprise de couverture du local jeune**

Suite à l'incendie du mois de septembre 2021, les travaux de reprise de la toiture du local des « Jeunes » vont débuter fin Mars.

##### **2. École/Sport/Associations**

###### **2a – Écoles**

- **RPI**

Le prochain conseil d'école se déroulera le 28 mars 2022.

La directrice de l'école remercie la municipalité d'Aureville pour la subvention qui a permis à tous les élèves de participer au séjour éducatif du 21 mars 2022 au 23 mars 2022 (3 jours, 2 nuitées) au Moulin des Sittelles à Burlats (Tarn).

###### **2b - Associations**

- **CAMPESTRAL 2022**

Les réunions de préparations se succèdent ; la dernière s'est déroulée le 10 mars. Toutes les animations ont été retenues. La prochaine est programmée pour le 21 avril 2022.

Pour rappel, les dates du prochain Campestral : 17 et 18 septembre 2022.

- **CAMINAREM**

Le 10 mars, l'association Caminarem a continué le nettoyage du parc du Château et du potager. 38 personnes étaient présentes à Aureville. La matinée jardinage s'est terminée par un repas partagé.

- **CAFÉ ASSOCIATIF**

L'assemblée générale se déroulera le 03 avril.

- **NICE PEOPLE**

Une animation Nice People aura lieu à Aureville les 3 et 4 Septembre 2022.

Le podium devra être monté sur la place du village, le conseil municipal refusant son installation dans la cour du château.

- **« JEUNES »**
- Une soirée « Jeunes » du CM2 à la terminale sera organisée le 14 mai 2022 à partir de 18h avec la commune de Clermont Le Fort : Soirée Pizza/film dans la salle des fêtes d'Aureville.
- Une réunion « RémoJeune » est prévu le 08 avril à Goyrans avec la participation du Sicoval et des communes de Lacroix Falgarde, Goyrans, Aureville et Clermont Le Fort.

### **3. CCAS**

Le repas des aînés est programmé le 30 avril dans la salle des fêtes d'Aureville. La vaisselle sera empruntée au service commun de restauration du Sicoval, comme habituellement.

### **4. Communication**

Le site de la Mairie d'Aureville nécessite de profondes mises à jour. Le conseil municipal considère que c'est une priorité. Il sera donc affecté à chaque élu un onglet afin qu'il se rapproche de l'organisme pour réactualiser les données.

## **VIE INTERCOMMUNALE**

### **1 - Sicoval**

#### 1a - Commission Territoriale

Une première réunion d'une commission territoriale s'est déroulée sur le projet de territoire « Accueil et intégration ». D'autres rencontres sur le même sujet sont d'ores et déjà prévues aux mois de juin et septembre 2022. Un bilan sera présenté à la fin de l'année.

#### 1b - Budget Primitif 2022

Une réunion de présentation des finances du Sicoval est programmée pour le 4 avril 2022. Toutes les politiques budgétaires seront examinées.

#### 1c - Conférence des Maires

La conférence des Maires du 17 mars 2022 organisée avec Toulouse métropole a eu pour sujet l'accueil des réfugiés Ukrainiens.

#### 1d - Conseil de communauté

- Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
- Rapport Développement Durable 2022
- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2022

### **2 - SMRAD**

Vote du budget 2022

**QUESTION DIVERSE**

Élections présidentielles - tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote

**Dimanche 10 avril**

8h – 10h30	10h30 – 13h	13h – 15h30	16h30 – 19h
Corinne MANENT Gabriel CAMUS	André GILLES Jean Marc MOUMIN	Sylvie SCHMIT Benoit LANDREA	Christine CASSAN Dominique ANDRE

**Dimanche 24 avril**

8h – 10h30	10h30 – 13h	13h – 15h30	16h30 – 19h
Xavier ESPIC Jesse GROENEN	Carole AJAC Anthony BOISLIVEAU	Patrice BACCHIN Céline VERNEKE	Corinne MANENT Xavier ESPIC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h30  
Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 26 avril 2022 à 20h30

<i>AJAC Carole</i>	
<i>ANDRE Dominique</i>	
<i>BACCHIN Patrice</i>	
<i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
<i>CAMUS Gabriel</i>	
<i>CASSAN Christine</i>	
<i>ESPIC Xavier</i>	
<i>GILLES André</i>	<i>Absent</i>
<i>GROENEN Jesse</i>	
<i>LANDREA Benoît</i>	
<i>MANENT Corinne</i>	
<i>MOUMIN Jean-Marc</i>	<i>Absent</i>
<i>SCHMIT Sylvie</i>	
<i>TARROUX Francis</i>	<i>Absent</i>
<i>VERBEKE Céline</i>	